



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fermeture de classes

Question écrite n° 24686

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur l'annonce récente d'une fermeture de classe au sein du groupe scolaire de la commune de Cairanne (Vaucluse). Cette décision plonge l'ensemble des élus, des parents d'élèves et des habitants dans une profonde inquiétude, fort compréhensible compte tenu des conséquences qu'elle risque d'engendrer sur la vie et le développement de ce village. En effet, cette mesure, si elle devait être confirmée, revêt un caractère particulièrement arbitraire au regard des efforts, notamment financiers, que la municipalité a consentis ces dernières années pour maintenir, entretenir et développer son école. C'est ainsi que la municipalité de Cairanne entend investir prochainement 1 400 000 francs aux fins de renouveler complètement le fonctionnement de la cantine et d'améliorer l'accueil dans les classes et lors des heures de détente. Ce pari sur l'avenir est justifié par un nombre important de naissances enregistrées au cours de ces trois dernières années et l'installation récente et à venir de jeunes couples désireux de fonder une famille. Ainsi, si cette annonce devait être confirmée, elle constituerait un réel préjudice pour cette commune rurale dont l'école est un pilier irremplaçable et nécessaire pour sa pérennité. En conséquence, il lui demande de lui indiquer sa position sur ce dossier vital pour l'avenir de Cairanne.

Texte de la réponse

En application de la déconcentration administrative, les mesures d'aménagement du réseau scolaire relèvent de la compétence des autorités académiques, en particulier de celle de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Vaucluse. Celles-ci répartissent, après consultation des organismes et des partenaires intéressés, les moyens qui leur sont alloués, en fonction des priorités départementales. En conséquence, il convient de prendre leur attache ; elles seront les mieux à même de répondre aux préoccupations relatives à l'annonce de la fermeture de classe, au sein du groupe scolaire de la commune de Cairanne.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24686

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 561

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3318